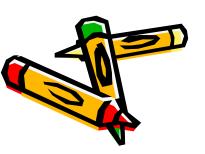


Services scolaires publics et privés de Montréal pour les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

12 janvier 2016

 Prenez note qu'afin d'alléger la présentation, l'abréviation « TSA » et le terme « autiste » seront utilisés pour désigner le trouble du spectre de l'autisme.



LA SCOLARITÉ - UN DROIT DE TOUT ENFANT HANDICAPÉ

- · Au Québec, la scolarisation débute à l'âge de 5 ans, en maternelle.
- Par contre, les enfants autistes ont le droit d'être scolarisés dès l'âge de 4 ans, et ce jusqu'à 21 ans.
- · Cependant, tout enfant doit être scolarisé à l'âge de 6 ans.

LE RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Les différents paliers

· Le Ministère de l'éducation



· Les commissions scolaires



· Les écoles

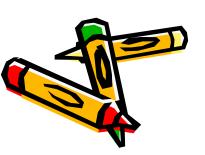


LA SCOLARITÉ - UN DROIT DE TOUT ENFANT HANDICAPÉ



LE RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC

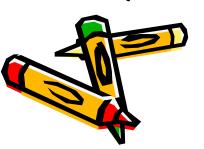
Il y a 5 commissions scolaires à Montréal.

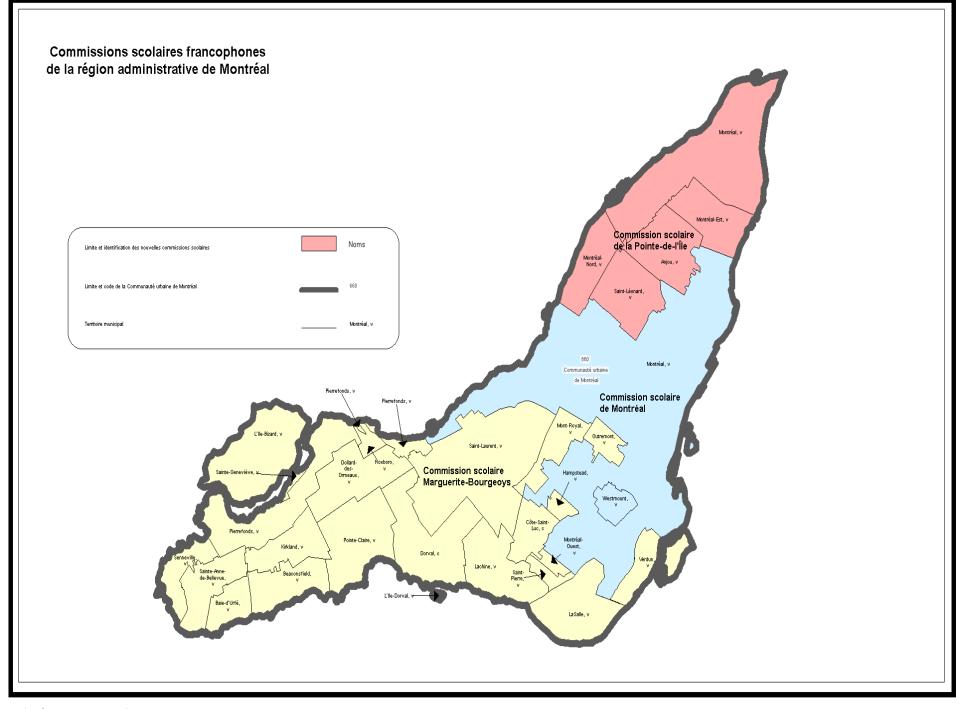


RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC

Francophones

- Commission scolaire de Montréal (couvre généralement le centre de l'île)
- Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (couvre le nord et l'ouest de l'île)
- Commission scolaire Pointe-de-l'Île (couvre l'est de l'île)





Ministère de l'Éducation , Direction de la coordination régionale

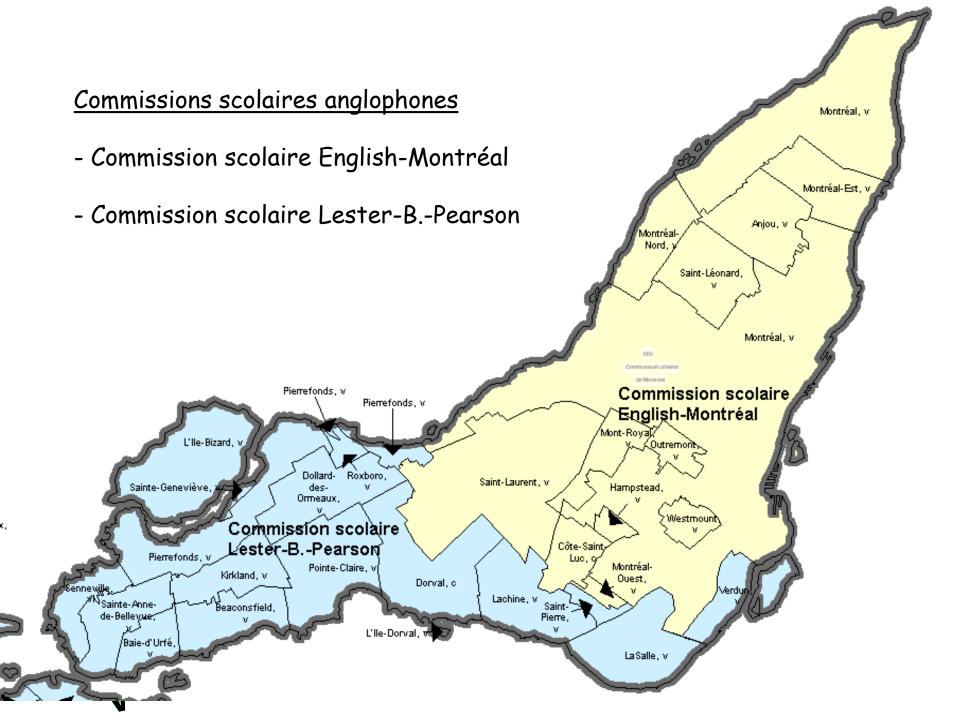
RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC

Anglophones

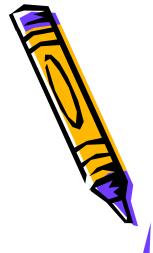
- Lester B. Pearson School Board (couvre l'ouest de l'île)
- English Montreal School Board (couvre le milieu et l'est de l'île)







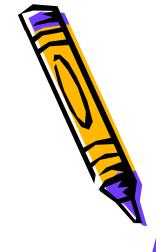
RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription ÉTAPE 1



Avoir un rapport d'évaluation indiquant que l'enfant a un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

·ESSENTIEL afin d'obtenir le code 50 = services pour TSA

RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription



ÉTAPE 1

Évaluations reconnues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS):

Évaluation psychiatrique

ou

Évaluation psychologique (acceptée depuis l'automne 2010)

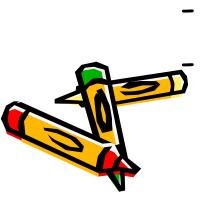
RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription

ÉTAPE 2

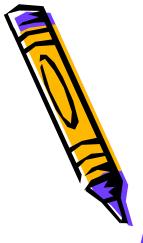
Aller à votre école de quartier, remplir la demande d'inscription scolaire et soumettre:

- une photocopie du rapport d'évaluation indiquant le diagnostic de TSA
- le certificat de naissance
- la carte d'assurance-maladie
- le carnet de vaccination





LE RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription



École de quartier (identifié par votre code postal)

relève de



La commission scolaire



RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription

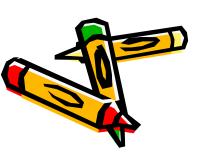
Prenez note que vous devez faire l'inscription scolaire à l'école de quartier, mais qu'il est fort probable que votre enfant soit scolarisé dans une école différente.

C'est la commission scolaire qui établit quel milieu scolaire répond mieux aux besoins de l'enfant.

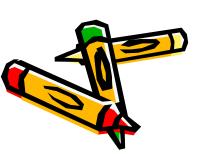
RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC Procédures d'inscription

Pour les parents qui souhaitent que leur enfant soit intégré, il est important de le mentionner au directeur avant de faire l'inscription.

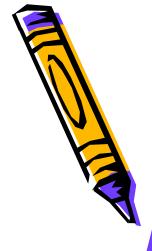
Le directeur de l'école joue un rôle important et sa collaboration est essentielle.



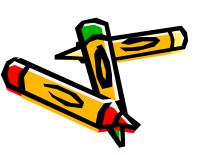
Une fois que l'école est déterminée, il est fortement recommandé de visiter l'école prévue afin de connaître l'équipe d'intervenants scolaires et leur approche d'intervention et de transmettre toute information importante reliée à l'enfant.



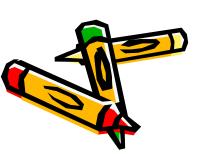
Types de services scolaires offerts



Différences entre les commissions scolaires publiques francophones et anglophones



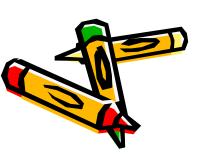
LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES



Une fois l'inscription faite, l'école ouvre un dossier sur votre enfant et le fait parvenir à la commission scolaire où une conseillère pédagogique ou encore un comité, qui étudie son dossier et qui détermine quel volet et point de service scolaire répond aux besoins de votre enfant.

Trois volets de services:

- 1- Intégration en classe régulière
- 2- Classe spéciale pour enfants présentant un TSA en école régulière
- 3- École spécialisée

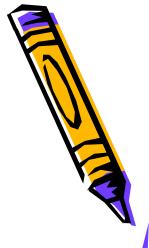




Les enfants qui peuvent suivre le programme académique régulier sont intégrés dans une classe de leur école de quartier.

Dans ce volet de service, l'enfant peut recevoir l'aide d'un accompagnateur pour aider à l'intégration, mais la fréquence de ce service dépend des besoins de l'enfant.





VOLET 2

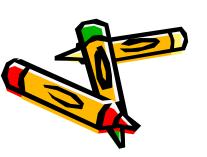
Classe spéciale pour enfants présentant un TSA en école régulière

- Ce sont des classes spécialisées pour enfants autistes où on retrouve de 7 à 8 enfants.
- Ces classes sont réparties dans les écoles primaires et secondaires régulières de la commission scolaire (les classes sont moins nombreuses au secondaire qu'au primaire).



VOLET 2

- Ces classes offrent un meilleur encadrement et une meilleure structure pour un enfant avec un TSA, ils s'inspirent de l'approche TEACCH.
- Différentes classes sont établies afin de jumeler des élèves ayant un profil similaire ensembles.

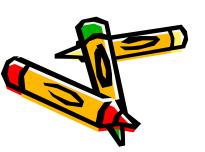


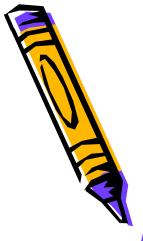
Au fil des ans, le niveau d'autonomie de l'élève joue un rôle déterminant à savoir:

 s'il va demeurer dans une classe TSA (volet 2) et ce, jusqu'au secondaire inclusivement

OU

s'il va être dirigé vers l'école spécialisée (volet 3).





VOLET 3

École spécialisée: les enfants qui ont un retard plus important et qui nécessitent un meilleur encadrement sont dirigés vers l'école spécialisée.



Écoles spécialisées publiques francophones

Commission Scolaire de Montréal

Primaire: école de l'Étincelle

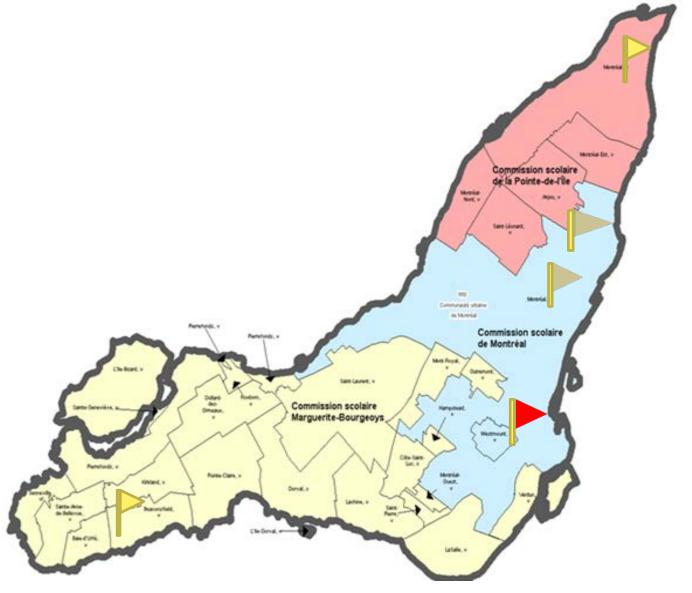
Secondaire: 1) école Irénée-Lussier

2) école Irénée-Lussier Annexe

Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys
École John F. Kennedy de 4 à 21 ans

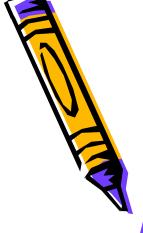
- <u>Commission Scolaire Pointe-de-l'Île</u>

École le Tournesol de 4 à 21 ans

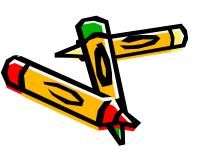


École de l'Étincelle (primaire)

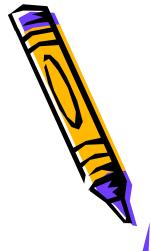
École John F. Kennedy (primaire et secondaire) École le Tournesol (primaire et secondaire) École Irénée-Lussier (secondaire) École Irénée-Lussier Annexe (secondaire)



L'ÉCOLE SECONDAIRE DU RÉSEAU PUBLIC



SECONDAIRE - VOLET ÉCOLES SPÉCIALISÉES



- Commission Scolaire de Montréal

Primaire: école de l'Étincelle

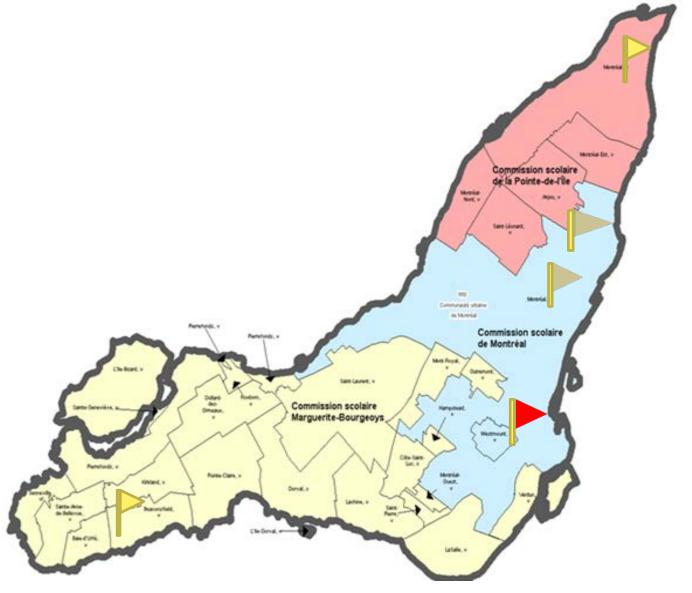
Secondaire: Irénée-Lussier ou Irénée-Lussier Annexe)

- Commission Scolaire Marguerite-Bourgeoys

demeure l'école John F. Kennedy de 4 à 21 ans

<u>– Commission Scolaire Pointe-de-l'Île</u>

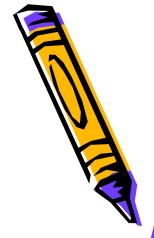
demeure l'école le Tournesol de 4 à 21 ans



École de l'Étincelle (primaire)

École John F. Kennedy (primaire et secondaire) École le Tournesol (primaire et secondaire) École Irénée-Lussier (secondaire) École Irénée-Lussier Annexe (secondaire)

L'école secondaire pour les volets intégration et classes TSA



La transition du milieu primaire au milieu secondaire est parfois vécue avec difficulté, particulièrement pour les personnes présentant un TSA sans déficience intellectuelle (DI).

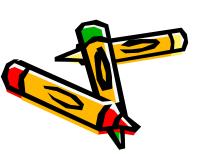


Raisons

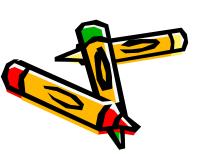
- La transition d'une petite école connu à une polyvalente (beaucoup d'élèves, grand, moins d'encadrement).
- Les ressources spécialisées et l'expertise sont manquantes.
- Le syndrome d'Asperger (TSA sans DI) est moins connu particulièrement dans les écoles régulières.
- · Il y a moins de classes TSA au secondaire qu'au primaire.

Raisons

- Parfois les élèves TSA sans DI sont mis dans des classes spéciales, ayant une clientèle avec besoins mixtes.
- Ces classes mixtes (classes de cheminement particulier) ne sont pas spécifiques aux TSA.



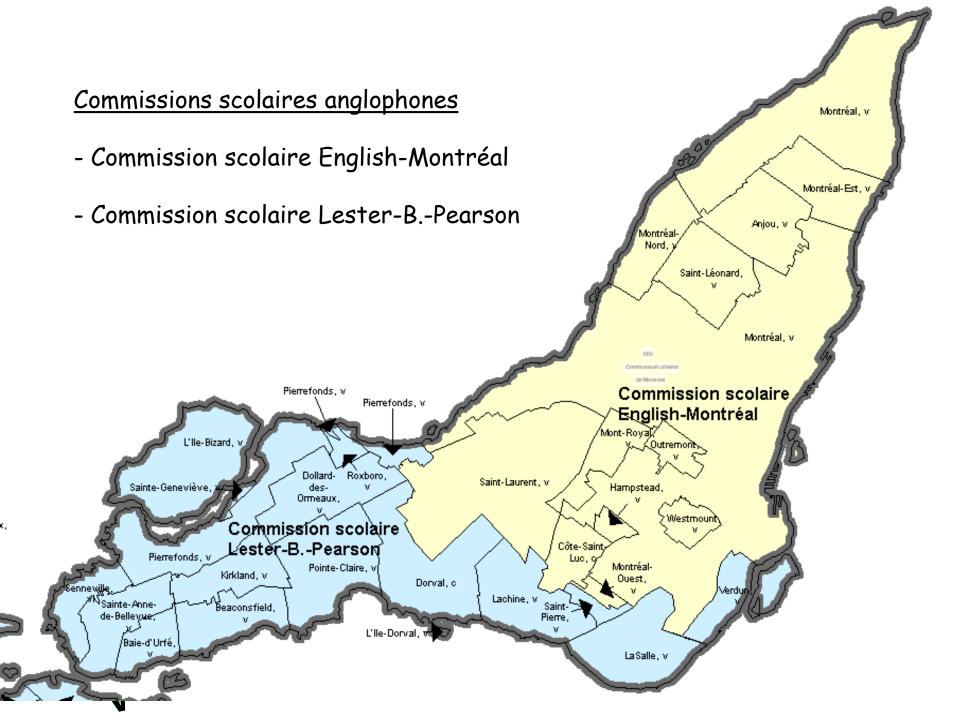
LES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES



Les commissions scolaires anglophones de la région de Montréal privilégient l'intégration dans des classes régulières.

Un service d'accompagnateur est offert aux enfants, rarement à temps plein, ainsi que des cours et du matériel adapté au niveau de fonctionnement du jeune.

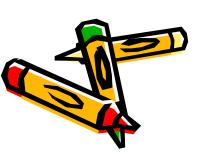




SERVICES DE SCOLARISATION OFFERTS Commissions scolaires anglophones

La commission scolaire EMSB compte également quelques classes pour les enfants présentant un TSA nécessitant plus d'encadrement. La commission scolaire Lester B.Pearson n'offre pas ce service.

Les enfants anglophones ayant des retards plus importants sont dirigés vers les écoles spécialisées anglophones du secteur privé.



Spécialistes pour élèves présentant un TSA

Les 5 commissions scolaires de Montréal ont accès à l'expertise d'un spécialiste pour élèves présentant un TSA.

Le spécialiste agit comme consultant auprès des écoles. L'école doit faire la demande pour avoir accès à ce service.

Le problème souvent rencontré, dans l'instance des écoles régulières qui font de l'intégration, est le fait que les écoles ne savent pas que ces spécialistes sont disponibles. Les parents peuvent demander au directeur de l'école de faire la demande mais ne peuvent pas faire la demande eux-mêmes.

Spécialistes pour élèves présentant un TSA

Il y a aussi un mandat régional d'expertise en TSA. Nathalie Plante est la consultante régionale TSA pour les trois commissions scolaires francophones de Montréal. Elle est responsable d'organiser des formations et des suivis pour le personnel et d'offrir une consultation ponctuelle sur demande de l'école.

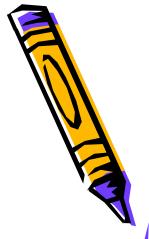


Spécialistes pour élèves présentant un TSA

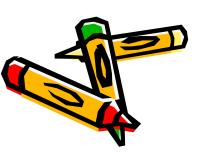
La CSDM a aussi ouvert:

- 1. un poste de soutien pour élèves présentant un TSA intégrés en classe régulière, comblé par Sophie Turcotte. Elle agit comme consultante auprès des écoles de la CSDM seulement.
- 2. une équipe d'intervenants spécialisés pour soutenir les classes TSA en école régulière « Équipe d'intervention clinique TED »

La direction de l'école doit faire la demande pour obtenir ces 2 services de soutien.



PLAN D'INTERVENTION PERSONNALISÉ



- Est un document décrivant les objectifs d'apprentissage de l'élève et les moyens utilisés pour les atteindre.
- · Doit être fait à chaque année.

Le plan identifie et cible :

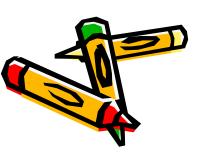
- les objectifs académiques
- les besoins individuels de l'élève
- autres objectifs (activités de vie quotidienne, habiletés sociales, thérapie, etc.)



qui vont être travaillés durant l'année à l'école.

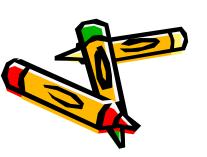


· Les parents seront convoqués et doivent participer à une rencontre afin de discuter du plan d'intervention.





Durant la rencontre, l'école présente aux parents les forces et points à travailler de l'enfant et propose aux parents les objectifs que l'école aura ciblés.



- Il est important que les parents participent activement dans cette rencontre (idées, constats, suggestions, objectifs concrets) puisque les parents sont les meilleurs représentants des besoins de leur enfant.
- · Sinon, on risque d'avoir des objectifs vagues ou de répéter les mêmes objectifs d'une année à l'autre.

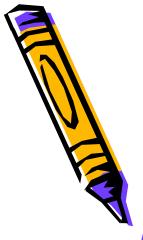


L'école demandera aux parents de signer le plan d'intervention suite à sa rédaction.

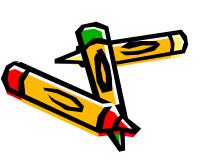
Le plan d'intervention personnalisé est un outil très important pour l'élève et les parents.

- il suit l'enfant même si les intervenants changent.
- Il agit comme point de référence s'il y a des problématiques qui apparaissent au niveau des services rendus (défense de droits).





TRANSPORT



Transport

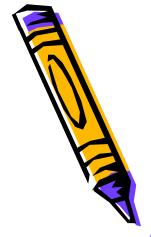
- · Au primaire, le transport est organisé et assuré par les commissions scolaires.
- Les enfants présentant un TSA devraient être transportés par berlines.
 - souvent de longs trajets pour se rendre à l'école
 - arrêts multiples
 - ne jumèlent pas les enfants par profil, mais par trajet et horaire
 - _ peut être la cause de désorganisation de l'enfant

Transport

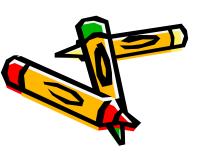
Au secondaire, le transport scolaire pour les enfants présentant un TSA sans DI, n'est pas automatique.

Les parents doivent le demander et même négocier pour être assuré de l'obtenir.

Pour les élèves en classe TSA en école régulière ou école spécialisée, le transport est assuré et organisé par les commissions scolaires.



SERVICE DE GARDE



Service de garde

<u>Problématiques</u>

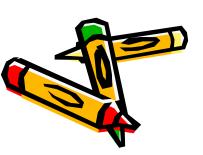
- Ratio trop élevé pour les élèves présentant un TSA
- Personnel pas formé
- Exige beaucoup de la part de l'enfant présentant un TSA.
 - Difficile d'être performant toute la journée.
 - Souvent peut déclencher une désorganisation.
- Milieu pas encadrant
- Structure ne répond pas aux besoins d'une clientèle présentant un TSA.
- · Au secondaire, le service de garde n'existe pas.

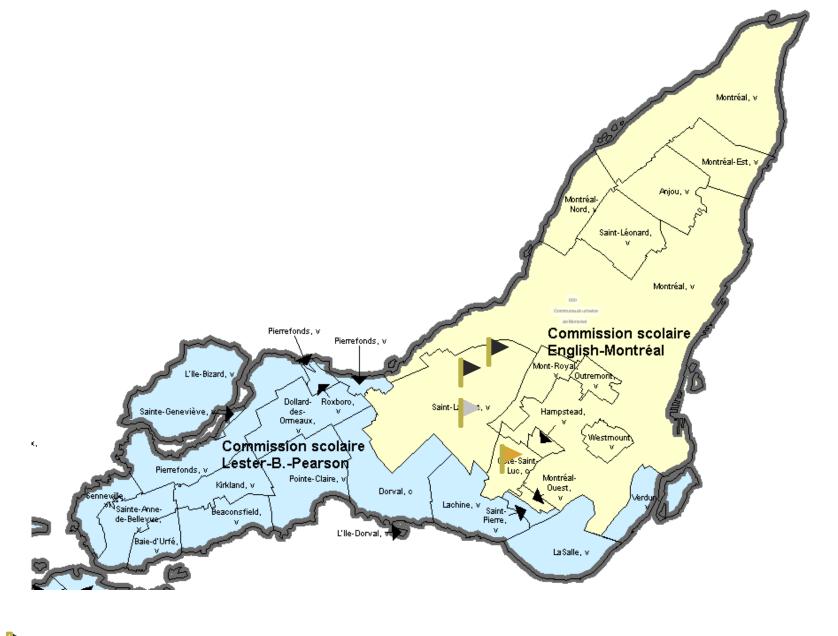
Service de garde

- · Variable par commission scolaire.
- Frais pour le service.
- Souvent pas disponible dans les écoles spécialisées, mais parfois accordé dans l'école de quartier. La commission scolaire doit accorder un budget supplémentaire pour accueillir un enfant handicapé en service de garde.
- · Les parents doivent demander cette option, mais elle n'est pas automatiquement accordée.



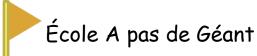
Les écoles SPÉCIALISÉES PRIVÉES desservant la clientèle présentant un TSA











Summit (privé)

- Anglophone seulement
- École spécialisée en retard de développement
- Niveau primaire et secondaire (4 à 21 ans)
- Accepte les élèves présentant un TSA, mais ne se spécialise pas en service scolaire uniquement pour cette clientèle
- Pas de frais scolaires
- Sélectionne les enfants (généralement pas de retards de développement très importants et pas de troubles graves de comportement)
- Les enfants doivent être capable de faire des apprentissages académiques.
 - Classes satellites
 - Transport scolaire offert

Peter Hall (privé)

- Bilingue
- École spécialisée pour les retards de développement plus importants et multi-handicaps
- Niveau primaire et secondaire (4 à 21 ans)
- Deux campus
- Accepte les élèves présentant un TSA, mais ne se spécialise pas en service scolaire uniquement pour cette clientèle
- Pas de frais scolaires
- Transport scolaire offert
 - Service d'infirmières plus important

Giant Steps (privé)

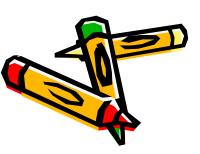
- Programme spécialisé pour élèves présentant un TSA.
- Ratio de 10 élèves pour 3 intervenants par classe.
- Bilingue
- Maximum de 90 élèves (3 groupes francophone et 6 groupes anglophone, dont un groupe niveau secondaire pour les élèves de 13 à 21 ans).
- Frais scolaires (≈1000\$)
- Le service d'intégration en école de quartier existe encore sur une base de 2 jours par semaine (ratio 1 pour 1)
- Tous les élèves sont éligibles à participer à l'intégration en école de quartier, mais pas tous le font.
- Étant une école privée, elle sélectionne les enfants et familles.
- Le contrat de scolarisation est renouvelé à chaque année.
- Les parents sont bienvenus de participer à toutes les activités de levée de fonds de l'école.



Giant Steps (privé)

- Le programme scolaire inclus les thérapies : orthophonie, ergothérapie, musique, habiletés sociales, jeux, apprentissage à l'autonomie, milieu de stage pour 16 ans et +.
- Les services d'orthophonie et d'ergothérapie en suivi individuel sont disponible à l'école au coût de 100\$ par session (frais additionnels).
- Pas de transport scolaire offert par l'école.
- Le parent peut soumettre une inscription, mais il est obligatoire que l'enfant soit référé par sa commission scolaire.





Généralement les enfants présentant un TSA nécessitent un encadrement plus important et des approches d'enseignement spécifiques afin de performer dans le milieu scolaire. Le réseau des écoles privées offrant le programme académique régulier ou les écoles alternatives ne se spécialisent pas en TSA, mais peuvent être une option pour certains enfants.



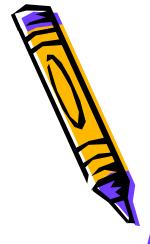
Certains critères sont essentiels afin d'être scolarisé dans ces milieux:

1.Les enfants doivent être capable de suivre le programme académique normal, ils doivent être autonomes et ne pas avoir de troubles de comportement.

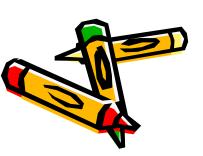
2.Le milieu scolaire qui les accueille doit vouloir accueillir ces enfants.

L'attitude et l'ouverture du milieu et du personnel sont essentielles pour avoir une bonne expérience. L'adaptation du matériel scolaire peut être nécessaire.





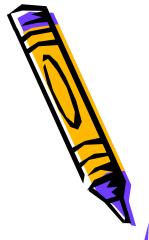
3. Cette option de service scolaire exige une implication intensive des parents et une collaboration étroite avec l'école de l'enfant.



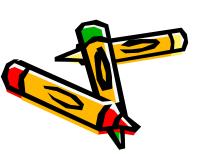
4. Les écoles privées n'ont pas accès aux budgets supplémentaires afin d'embaucher un accompagnateur.

Seules les écoles alternatives qui appartiennent à une commission scolaire ont accès à ces budgets.





SERVICES SCOLAIRES POST-SECONDAIRES



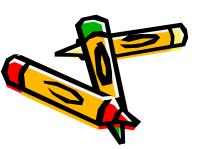
L'étudiant présentant un TSA qui poursuit ses études au Cégep ou à l'université peut recevoir de l'aide du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap.

Ce bureau offre différents services, tels que trouver:

- un tuteur
- une personne pour prendre des notes
- de l'équipement spécialisé
- du temps additionnel et des locaux distincts pour les examens
- de l'assistance à l'organisation
- du soutien afin d'aider l'étudiant à terminer ses études.

SOURCES DE REVENUS POSSIBLES

- Si l'étudiant suit 2 cours ou <u>MOINS</u> (6 crédits ou moins) par session:
 - il est éligible à la Solidarité sociale.
- Si l'étudiant suit <u>PLUS</u> de 2 cours par session: il n'est **PAS ÉLIGIBLE** à la Solidarité sociale.
 - L'étudiant devient éligible aux prêts et bourses (aide financière aux étudiants AFE).



SOURCES DE REVENUS POSSIBLES

- Il est important que l'étudiant remplisse le formulaire « Certificat médical - Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues » ce qui le rend éligible à recevoir une bourse au lieu d'un prêt.
- Le montant est déterminé par l'établissement.
- Même si l'étudiant est à temps partiel, il est considéré à temps plein, parce qu' il a un handicap reconnu.

AUTRE POSSIBILITÉ? Programme Réussir

- Programme offrant un montant additionnel à l'étudiant (par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- · Critères d'éligibilité:
 - Avoir été au moins 12 mois dans les derniers 24 mois sur la Sécurité du revenu.
- · Démarches complexes pour l'obtenir.



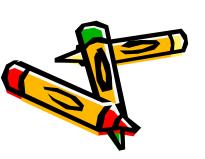
REVENUS: EN RÉSUMÉ

- · 2 cours ou moins = Solidarité sociale
- Plus de 2 cours =

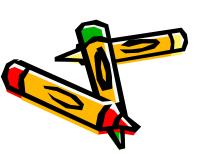
choix 1: aide financière aux étudiants (prêts et bourses)

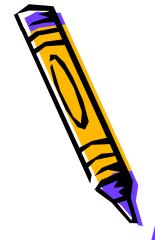
ou

choix 2: Programme Réussir

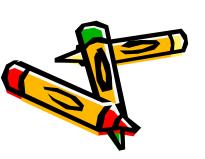


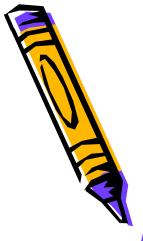
Il est parfois plus stratégique de prendre moins de cours à sa charge afin d'être capable de recevoir la Solidarité sociale si la personne présentant un TSA n'a pas beaucoup de moyens financiers.





PROCESSUS DE PLAINTE DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE PUBLIC





Tous les organismes publics relevant du Ministère de l'Éducation ont mandaté un employé de l'organisme en question pour recevoir les plaintes des usagers.



Le mécanisme de plainte demeure un outil important pour les parents, non seulement pour leur enfant, mais aussi pour dénoncer le manque de services adéquats pour la population des personnes autistes.

Plus il y a de plaintes, plus les organismes concernés devront travailler à améliorer la qualité des services offerts.

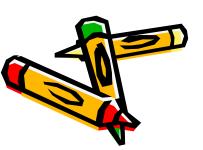


Au niveau **primaire** et **secondaire**, les problèmes que nous observons régulièrement sont :

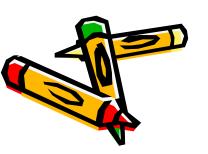
- les suspensions;
- les arrêts physiques;
- l'isolation;
- les approches d'intervention punitives;
- pression sur les parents pour médicamenter l'enfant;
- · l'arrêt de scolarisation;
- · etc.



L'enfant présentant un TSA est souvent décrit comme étant à risque pour lui-même ou les autres. Il vit beaucoup de frustration dû aux circonstances, mais avec un meilleur encadrement ou une structure appropriée aux TSA, l'enfant n'aurait peut-être pas les comportements et difficultés décrits.

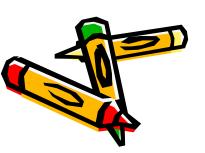


Il est <u>important de nous contacter si</u> <u>vous croyez qu'un établissement fait</u> <u>pression sur vous</u>. Les pressions peuvent provenir de n'importe qui (de l'école, de la commission scolaire ou le service de transport).



Les étapes à suivre :

1) Le parent doit toujours s'adresser en premier à la direction de l'école de son enfant.



- La plainte n'est pas une attaque personnelle envers un individu, mais la dénonciation d'une situation problématique.
- Une plainte peut être faite par écrit, par téléphone ou lors d'une rencontre.
- Si vous êtes invité à une rencontre, assurez-vous d'être accompagné.
- Une plainte devrait décrire la situation de votre enfant, le problème vécu ainsi qu'une demande claire pour résoudre le problème.

Par la suite, si le parent demeure insatisfait ou une amélioration de la situation n'est pas amenée, le parent peut faire une plainte aux instances suivantes.



- 2) Au niveau de la commission scolaire:
- · Les conseillers pédagogiques
- Responsables du réseau EHDAA

Parallèlement, on peut aussi contacter notre commissaire pour le mettre au courant que l'on vit des difficultés dans son école.





Liste des personnes ressources des commissions scolaires pour l'île de Montréal :

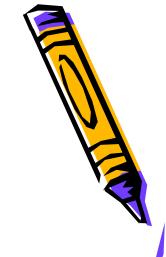
Commission scolaire	Personne ressource	Processus
Commission scolaire de Montréal	Mme Carole Dodeman secteur écoles spécialisées	514 596-2002, poste 6402
Commission scolaire Pointe-de- l'Île	M. Martin Landry	514 642-9520, poste 19932
Commission scolaire Marguerite Bourgeois	Mme Marie Lefebvre	514 855-4500, poste 8728
English Montreal School Board	M. Lew Lewis	514 483-7200, poste 7309
Lester B. Pearson School Board	Mme Cindy Finn	514 422-3000, poste 32501



Les coordonnées ci-dessus vous indiquent les bureaux où s'adresser, mais il se peut que votre appel soit redirigé aux personnes concernées (ex.: écoles régulières versus écoles spécialisées).

82

La plainte, si elle est écrite, devrait être envoyée en copie conforme aux adresses suivantes:



Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport A/S Ministre François Blais

Québec Édifice Marie-Guyart

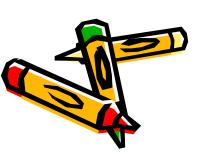
1035, rue De La Chevrotière ,16e étage Québec (Québec) 61R 5A5

Téléphone: 418 644-0664 / Télécopieur: 418 646-7551

ministre@mels.gouv.qc.ca

Montréal 600, rue Fullum, 9e étage Montréal (Québec) H2K 4L1

Téléphone: 514 873-4792 Télécopieur: 514 873-1082



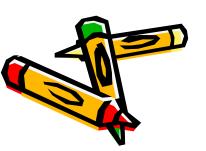
Si on demeure toujours insatisfait du résultat de nos démarches, on peut contacter:

3) Le protecteur de l'élève

En 2009: le MELS oblige les commissions scolaires à se doter d'une procédure de traitement de plaintes auquel participe le protecteur de l'élève.

Son rôle est :

- d'examiner les plaintes reçues par des élèves ou leurs parents.
- d'être indépendant
- de faire des recommandations aux commissaires.



4) Pour les cas où il y a une <u>discrimination</u> reliée à une suspension scolaire, une exigence de médication, une scolarisation à temps partiel, une utilisation de méthodes de contention, etc, on peut contacter:

Commission des droits de la personne

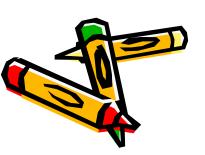
360, rue Saint-Jacques 2e étage Montréal (Québec) H2Y 1P5

Téléphone: 514 873-5146

Téléphone sans frais: 1800 361-6477

Télécopieur: 514 873-6032

Au niveau post-secondaire, chaque institution a son propre responsable des plaintes. L'étudiant doit faire lui-même la plainte. Le bureau d'aide aux étudiants handicapés peut assister la personne dans la démarche de plainte.



Autres personnes ressources

En tout temps, on peut contacter l'OPHQ et Autisme Montréal pour accompagnement / conseils.

Office des personnes handicapées du Québec

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 15.700 Montréal

(Québec) H2Z 1W7

Téléphone: 514 873-3905, sans frais 1 888 873-3905

Téléscripteur: 514 873-988 / Télécopieur: 514 873-4299

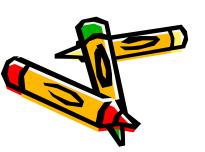
Courriel: aide@ophq.gouv.qc.ca

Autisme Montréal

4450, rue St-Hubert, local 320 Montréal (Québec) H2J 2W9

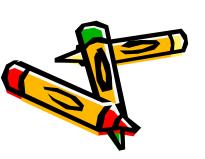
Téléphone: 514 524-6114 Télécopieur: 514 524-6420

Courriel: accueil@autisme-montreal.com





PROCESSUS DE PLAINTE DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE PRIVÉ



PROCESSUS DE PLAINTE (RÉSEAU PRIVÉ)

Étapes à suivre:

- 1. Parler à la direction de l'école.
- 2. S'adresser au conseil d'administration
- 3. On peut contacter la commission scolaire publique s'il y a entente de services / transfert de budget. (Ex.: école spécialisée privée)

PROCESSUS DE PLAINTE (RÉSEAU PRIVÉ)

4. Contacter le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

a/s Madame Ginette Gagné
Direction de l'enseignement privé et
des écoles spécialisées privées
Édifice Marie-Guyart, 14e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone: 418 646-3939, poste 2548
Télécopieur: 418 643-7752



PROCESSUS DE PLAINTE RÉSEAUX SCOLAIRES PUBLIC ET PRIVÉ

Si vous avez besoin d'aide pour déposer ou pour rédiger une lettre de plainte, ou encore avez besoin d'être accompagné à des rencontres avec des organismes publics ou privés, vous pouvez nous contacter. La défense des droits demeure la mission première d'Autisme Montréal.



Des questions?

